
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 21 novembre 2019 à 9 h 30
Bureau d'arrondissement, 6854, rue Sherbrooke Est**

PRÉSENCES :

Monsieur Pierre LESSARD-BLAIS, maire d'arrondissement
Monsieur Éric Alan CALDWELL, conseiller du district d'Hochelaga
Madame Laurence LAVIGNE LALONDE, conseillère du district de Maisonneuve-Longue-Pointe
Madame Karine BOIVIN ROY, conseillère du district de Louis-Riel
Madame Suzie MIRON, conseillère du district de Tétéreaultville

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Serge VILLANDRÉ, directeur d'arrondissement
Monsieur Richard Gagnon, chef de division, études techniques
Monsieur Pierre-Paul SAVIGNAC, directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Monsieur Daniel SAVARD, directeur de la Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social
Madame Dina TOCHEVA, secrétaire d'arrondissement
Madame Constance Lauzon, chef de division relations avec les citoyens et communications

Ouverture de la séance.

Monsieur Pierre Lessard-Blais, maire d'arrondissement, déclare la séance ouverte à 9 h 34.

CA19 27 0384

Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

CA19 27 0385

Décréter l'imposition d'une réserve à des fins de parcs d'une partie du lot 1 879 389 du cadastre du Québec (lot 6 333 057 projeté), situé à l'est de l'avenue Théodore, entre les rues La Fontaine et Adam et mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière pour négocier l'acquisition de gré à gré.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

De décréter l'imposition d'une réserve sur une partie du lot 1 879 389 (lot 6 333 057 projeté) à des fins de parc.

De mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière pour entreprendre toutes les procédures requises à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1193642002

Période de questions des membres du conseil.

Aucune question n'est posée.

70.01

Levée de la séance.

Considérant que l'ordre du jour est complété, le maire d'arrondissement, monsieur Pierre Lessard-Blais déclare la séance levée à 9 h 35.

70.02

Pierre LESSARD-BLAIS
maire d'arrondissement

Dina TOCHEVA
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 décembre 2019.